

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA

N°: 250-06-000001-261

DATE : 20 mai 2026

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE JACQUES G. BOUCHARD, J.C.S.

A.B. et C.D.

Demandeurs

c.

L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

et

CORPORATION DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

et

L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DU QUÉBEC

Défendeurs

JUGEMENT

(sur demande pour permission d'utiliser des pseudonymes et conclusions connexes)

[1] VU la demande pour permission d'utiliser des pseudonymes et pour ordonnances de mises sous-scellés présentée par les demandeurs;

[2] **CONSIDÉRANT** la nature de l'action collective ayant pour fondement principal des cas d'agression sexuels sur des personnes alors qu'elles étaient d'âges mineures;

[3] **CONSIDÉRANT** la nécessité de préserver la dignité, l'honneur et la vie privée des représentants qui agissent non seulement pour eux même, mais aussi pour le bénéfice de tout autre membre du groupe proposé;

[4] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation des mesures recherchées par les défendeurs, sous réserve de l'exercice de leur droit à une défense pleine et entière;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **ACCUEILLE** la présente demande pour permission d'utiliser des pseudonymes et pour ordonnances de mise sous-scellés;

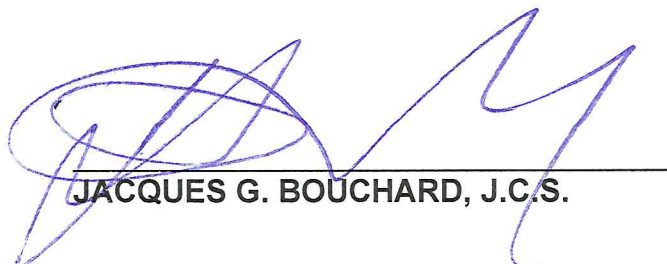
[6] **AUTORISE** que toutes les procédures civiles à être intentées par les demandeurs contre les défenderesses dans le présent dossier soient produites sous les pseudonymes « A.B. » et « C.D. », y compris la demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentants et toute autre procédure s'y rapportant;

[7] **AUTORISE** les demandeurs à élire domicile à l'adresse de leurs avocats du cabinet Lambert Avocats, situé au 1800-1200, avenue McGill College, Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec, H3B 4G7;

[8] **ÉMET** une ordonnance de non-publication du nom des demandeurs et de tout fait, élément, pièce, procédure, photographie, vidéo, image qui permettrait d'identifier les demandeurs;

[9] **AUTORISE** la production sous scellés ou le caviardage de tout document, pièce ou information permettant d'identifier les demandeurs;

[10] **SANS FRAIS** de justice.



JACQUES G. BOUCHARD, J.C.S.

Me Marc Bellemare
Me Bruno Bellemare
Bellemare avocats
Pour les demandeurs

Me Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert
Me Philippe Brault
Me Benjamin W. Polifort
Me Loran-Autuan King
Lambert avocats
Pour les demandeurs

Me Émilie Bilodeau
Me Catherine Boilard
Me Catherine Cloutier
Stein Monast
Pour l'Évêque catholique romaine de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Me Ariane-Sophie Blais
Me Antoine Veillette
Langlois avocats
Pour Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Me Samuel Gagnon
Langlois avocats
Pour Assurance Mutuelle des Fabriques du Québec

Date d'audience : 20 mai 2026
Domaine du droit : Action collective